

CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIER D'UNIEUX

Favoriser la participation de tous les unieutaires est au cœur du projet politique de notre commune. La politique appartient à tous. La création de conseils de quartier s'inscrit dans ce principe et dans la volonté de la municipalité de renforcer la participation des habitants aux affaires publiques de leur ville et à leur gestion. La participation des habitants, comme acteurs des décisions, est un élément essentiel pour le développement de l'action publique.

Les conseils de quartier sont un pilier de la démocratie participative au même titre que les réunions publiques à l'échelle de la ville, les écoutes citoyennes, les déplacements des élus à la rencontre des habitants, les diverses commissions de travail ouvertes à tous, les référendums locaux.

Les objectifs des conseils de quartier sont les suivants :

- Offrir un outil de dialogue et de concertation permanente entre les citoyens et les élus ;
- organiser l'expression propre des habitants ;
- être force de propositions et d'élaboration de projets intéressant les habitants du quartier, de la ville ;
- développer le lien social en mettant la convivialité au centre de la relation entre les riverains.

La présente charte vise à définir le rôle, les modes de fonctionnement, les champs d'intervention des conseils de quartier ainsi que les engagements réciproques avec la municipalité. Elle s'applique à tous les conseils de quartier, elle s'inscrit dans les valeurs de notre commune : solidarité, justice sociale, tolérance, laïcité, développement durable.

Le périmètre des conseils de quartier

Sur proposition du conseil municipal du 5 mai 2008, il est créé 4 conseils de quartier sur la commune d'Unieux :

- Val Ronzière
- Pont d'Unieux, Pertuiset, Bourg
- Vignerons, Mairie
- Côte-Quart, Sampicot, Croix de Marlet

Le conseil de quartier de Côte-Quart est toujours précédé d'une réunion préparatoire à la Croix de Marlet pour permettre aux habitants de ce secteur d'être pleinement associés.

Composition des conseils de quartier

Toute personne intéressée peut participer au conseil de quartier de son lieu de résidence, de travail ou d'activité (associative, sociale ou autre).

Les conseils de quartier sont ouverts à tous, sans distinction d'âge, de sexe ou de nationalité.

Les membres des conseils de quartier ne sont pas élus, tous les unieutaires peuvent donc intégrer un conseil sur la simple base du volontariat. La participation est bénévole, volontaire et individuelle.

Fonctionnement

Les conseils de quartier sont réunis régulièrement en présence des élus, des habitants, des services municipaux.

Le conseil de quartier tente d'être le plus possible en phase avec les préoccupations, les demandes et les besoins du quartier. Il fonctionne en privilégiant, à la fois, l'intérêt collectif du quartier et son intégration dans la commune entière.

Chacun des participants s'engage à agir pour la réalisation des objectifs du conseil de quartier en favorisant : l'expression et l'écoute de chacun dans le respect de la pluralité des opinions, la prise en compte de la parole collective.

Chaque assemblée commence par la réponse aux questions de l'assemblée précédente et la désignation de personnes volontaires pour la rédaction du compte rendu. Un ordre du jour est établi.

Les décisions sont prises en assemblée plénière. Dans la mesure du possible, les décisions à prendre seront affichées une semaine avant sur les panneaux d'informations municipaux et/ou en mairie, sur internet.

Si besoin est, le conseil de quartier peut décider de mettre en place des commissions ou groupes de travail à l'échelle du quartier ou de la ville si le sujet est général. Des visites de quartier sont organisées pour rencontrer les habitants sur place. Les propositions émises dans les visites de quartier sont débattues lors du conseil de quartier qui suit.

Chaque année un bilan d'activité des conseils de quartier est présenté au conseil municipal.

Pour l'année 2009, il n'y aura pas de budgets par conseil. Cette année sera consacrée à la réflexion pour la mise en place de tels budgets à partir de 2010.

Chaque conseil de quartier se réunira au moins trois fois l'an.

Le rôle et la place des élus

Les élus sont présents dans les conseils de quartier.

Les élus sont porteurs des engagements pris devant la population et des orientations définies par le conseil municipal.

Dans le cadre où les décisions validées par un conseil de quartier s'inscrivent dans ces orientations ainsi que dans les possibilités budgétaires de la commune, les élus s'engagent à les retenir, les faire vivre, les réaliser.

Les élus s'engagent à donner les moyens nécessaires aux conseils de quartier et à l'information de l'ensemble des unieutaires de leur tenue, des décisions prises et des réalisations.

Le conseil de quartier peut demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour du conseil municipal.

Coordination :

Un conseil de coordination sera créé en 2009. Il sera composé de 8 volontaires de chacun des conseils de quartier, et de citoyens tirés au sort, ainsi que de l' élu en charge de ce dossier. Son rôle est de faire le lien entre les différents conseils de quartier, d'harmoniser leurs projets, de faire circuler l'information, d'être un lieu d'échanges, et de réflexions, de veiller au respect de la charte, d'adapter la charte aux évolutions. Chaque année, il est renouvelé.

Le Maire,

Les représentants des quartiers,